

Compte rendu de séance

Séance du 11 Septembre 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 10 | 10 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 04/09/2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 13/09/2023

L'an 2023, le 11 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

Excusés : M. COQUELIN Emile, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme PELÉ Mireille

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUGAM Sylvia

Objet(s) des délibérations

- 2023-046 - Rénovation toiture fournil et four et demande concours près de la Région.
- 2023-047 - Achat école :
- 2023-048 - Devis PIGEON TP pour extension réseau eau potable vers la station d'épuration :
- 2023-049 - Augmentation d'heures pour un poste d'agent entretien.
- 2023-050 - Vente de poteaux de la clôture du terrain de tennis
- 2023-051 - Salle des fêtes : Diagnostic amiante et plomb

2023-046 – Rénovation toiture fournil et four et demande concours près de la Région.

Monsieur le maire présente au conseil municipal différents devis pour refaire la toiture du fournil et du four situé dans le centre bourg, bâtiment que la commune vient d'acquérir.

Cet endroit sera un lieu de rassemblement de la population autour de différentes manifestations festives qui se dérouleront dans le courant de l'année.

Le souhait du conseil municipal est de rénover ce bâtiment en gardant son aspect actuel avec des matériaux de qualité. A la majorité, le conseil municipal décide de faire une couverture ronde sur le four et non en arêtier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la région peut aider financièrement ce genre de travaux dans le cadre de la restauration et valorisation des édifices publics

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus en mairie, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise COUVERTURE CHARPENTE EMERAUDE de ST REMY DU PLAIN d'un montant de 15932.72€HT pour une pose de charpente neuve et une couverture en ardoises rustique sur l'ensemble du bâtiment et un faitage à crête à l'ancienne
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours de la Région afin d'aider à financer ces travaux.

2023-047 - Achat école :

Par délibération 2023-038 du 26 juin 2023, le conseil municipal s'était prononcé favorable à l'achat d'un siège opérateur Narvik noir pour le bureau de la directrice d'école pour un montant de 186.48€TTC. Il s'avère que ce montant ne comprenait pas l'achat des accoudoirs du fauteuil.

Un devis complémentaire d'un montant de 61.75€TTC est présenté au conseil municipal pour l'achat d'une paire d'accoudoirs.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis complémentaire.

2023-048 - Devis PIGEON TP pour extension réseau eau potable vers la station d'épuration :

Par délibération 2023-036 du 26 juin 2023, le conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE d'un montant de 9929.10€HT pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable. Il s'avère que la longueur d'extension a été mal calculée. L'extension est de 180 mètres et non de 115 mètres. Un nouveau devis a été établi d'un montant de 13073.40€HT.

Par convention le syndicat des eaux prendra en charge 50% de cette somme.

Après délibération :

Le conseil municipal décide d'abroger la délibération 2023-036 du 25 juillet 2023 et autorise Monsieur le maire à signer le nouveau devis ainsi que la convention de prise en charge par le syndicat des eaux.

2023-049 - Augmentation d'heures pour un poste d'agent entretien.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le poste à temps non-complet créé par délibération 2023-025 en date du 4 avril 2023 et assuré par un contractuel serait à supprimer. La personne recrutée sur ce poste ayant démissionné. Il propose au conseil municipal d'augmenter les heures d'un poste d'agent d'entretien existant à 5.80/35^{ème} pour le passer à 10.89/35^{ème}. L'augmentation des heures de ce poste correspondra à des heures de ménage à l'école ainsi qu'à des heures d'entretien d'espaces verts. L'agent titulaire de ce poste est favorable à une augmentation d'heures de travail.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'annuler le poste à TNC créé par délibération du 4 avril (2023-025)
- D'augmenter le nombre d'heures du poste d'agent d'entretien existant en le passant de 5.80/35^{ème} à 10.89/35^{ème} à partir du 1^{er} octobre prochain.

2023-050 - Vente de poteaux de la clôture du terrain de tennis

La clôture du terrain de tennis a été enlevée et 35 poteaux en fer sont à vendre. Le GAEC Touchasse de ST REMY DU PLAIN se porte acquéreur. Après délibération, le conseil municipal fixe à 10€ le prix du poteau et est favorable à la vente des 35 poteaux au GAEC TOUCHASSE de St Rémy du Plain.

2023-051 - Salle des fêtes : Diagnostic amiante et plomb

Monsieur le Maire présente différents devis afin de réaliser un diagnostic amiante et plomb avant travaux sur la salle des fêtes.

Trois cabinets ont été sollicités. Deux ont répondu. Après avoir pris connaissance des devis, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise AC-Environnement de Saint-Grégoire pour un montant de 2371.20€TTC qui comprend 40 prélèvements pour l'amiante. Le montant du devis sera revu en fonction du nombre de prélèvements réalisés.

Questions diverses

Salle des fêtes : réunion de la commission le mercredi 20 septembre à 20H00 à la mairie avec le cabinet CMOI.

Compte-rendu réunion avec Mr DROCOURT du département : Pas de subvention pour la station d'épuration, la commune ne rentre pas dans les critères d'attribution. Mr DROCOURT préconise la réalisation d'un contrat d'objectif afin de réfléchir sur le développement de la commune pour les 10 prochaines années. Inviter Mr DROCOURT à la prochaine réunion.

Compte-rendu de la visite de Mr GOMBERT de la CCI sur la vente du dernier commerce :

Mr le Maire relate au conseil municipal le compte-rendu établi par Mr GOMBERT de la Chambre de Commerce et d'industrie de Fougères sur les avantages et les inconvénients du dernier commerce qui est à vendre à ST REMY DU PLAIN. Devant les difficultés rencontrées par les propriétaires actuels pour vendre ce commerce, Mr le maire informe le conseil municipal qu'il faudra réfléchir sur la création d'un local commercial qui pourrait accueillir les activités : Bar, Tabac, FDJ, épicerie et autres.

Devis pour remplacement disque SSD et ajout de mémoire vive sur ordinateurs de l'école : 360€TTC. Prendre des renseignements près de Mme MONDJOLLIAN, directrice de l'école afin de connaître précisément les besoins et les utilisateurs de ces deux ordinateurs.

Séance levée à : 22:00

*En mairie, le 12/09/2023
Le Maire
Dominique PRIOUL*